

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Janvier 2019 | N° 1

ENVIRONNEMENT



Du développement durable à l'écologie sociale : quelle transition écologique ?

En avril prochain, le MOC organisera sa Semaine sociale sur le thème de la transition écologique. Ce dossier est l'occasion de présenter différentes théories ou courants porteurs d'un projet de transition écologique et sociale. De quoi poser le débat à l'heure où semble émerger dans la société une inquiétude urgente et grandissante face à la situation non seulement sociale mais également écologique, climatique et d'anéantissement de la biodiversité en particulier.

PAGE 5

SOCIAL

Prise en compte de la pénibilité : chronique d'un échec annoncé

PAGE 2

Le ministre des Pensions avait décidé de mettre une plume à son chapeau en annonçant dès le début de la législature qu'il existait un certain nombre de métiers pénibles dont l'exercice permettrait aux travailleur.euse.s de prendre leur pension de manière anticipée. Mais la concertation entre interlocuteurs sociaux n'a pas permis de faire aboutir un dossier « faisandé » depuis son origine.

SOCIÉTÉ

La « longue marche » des personnes handicapées

PAGE 11

Les notions de handicap et de personne handicapée ont évolué au fil des époques. Ces dernières années, la réflexion éthique a permis de leur donner une autre dimension, plus ouverte, plus ancrée dans la société. C'est ce qui apparaît dans l'ambitieux ouvrage *Éthiques et Handicaps* de Michel Mercier. De nombreux pas restent toutefois à franchir. Éclairage.

INTERVIEW

« Nous sommes malades de la productivité »

PAGE 14

Le monde du travail est traversé par une profonde crise : conditions de travail dégradées, augmentation du chômage... Face à ces défis, l'économiste Mireille Bruyère propose une critique de notre désir illimité d'efficacité productive comme sésame à notre émancipation. Elle suggère de réfléchir à un nouvel imaginaire qui soit soutenable humainement et écologiquement.

Pensions

Prise en compte de la pénibilité : chronique d'un échec annoncé

> François REMAN, Youssef EL OTMANI et Anne-Marie PIRARD (*)

Le ministre des Pensions avait décidé de mettre une plume à son chapeau en annonçant dès le début de la législature qu'il existait un certain nombre de métiers pénibles dont l'exercice permettrait aux travailleur.euse.s du secteur privé de prendre leur pension de manière anticipée. La concertation entre interlocuteurs sociaux n'a finalement pas permis de faire aboutir un dossier «faisandé» depuis son origine. Le dernier acte de cette saga s'est déroulé le 3 décembre dernier quand Paul Soete et Étienne de Callataÿ, les deux conciliateurs mandatés par les ministres des Pensions et de l'Emploi ont reconnu dans leur rapport de mission n'avoir trouvé que peu de points de convergence entre les parties.

Cela devait être une compensation au relèvement de la pension à 67 ans, au durcissement du régime de crédit-temps de fin de carrière et du RCC (ex-prépension). La prise en compte de la pénibilité au travail aurait dû permettre à de nombreux.se.s travailleur.euse.s du secteur privé de pouvoir partir plus tôt à la pension. Mais encore fallait-il être en mesure de fixer une approche acceptable par les interlocuteurs sociaux et entendre les préoccupations formulées par les organisations syndicales dès le début des négociations.

Des négociations qui s'engluent au CNP

Les discussions concernant la prise en compte de la pénibilité au travail ont débuté au Comité national des pensions (CNP), un organe de concertation sociale chargé depuis 2015 d'élaborer la réforme des pensions prévue par le gouvernement. À côté de ce comité, le gouvernement a également mis sur pied un centre d'expertise ainsi qu'un conseil académique, lequel a pris le relais de la commission de la réforme des pensions présidée par l'ancien ministre Frank Vandembroucke.

Tout en contestant le cadre général de la réforme des pensions initiée par le gouvernement, les organisations syndicales ont fait part de leurs propositions de critères pour la reconnaissance de la pénibilité. Elles ont présenté un répertoire de facteurs de risques professionnels qui ont un impact sur la santé. Scientifiquement étayé, cet instrument représen-

tait un pas important vers une définition cohérente de la pénibilité. L'objectif était donc de permettre aux travailleur.euse.s exposé.e.s à certains critères reconnus de s'arrêter à temps, sans être sanctionnés par une pension moins élevée.

Les syndicats ont concrètement mis sur la table un répertoire de critères de pénibilité qui respecte la répartition des facteurs de risques selon les quatre catégories : la charge physique, l'organisation du travail, les risques en matière de sécurité et la charge émotionnelle. Cette approche a le mérite de recenser et de suivre l'exposition du.de la travailleur.euse individuel.le aux facteurs de risques collectifs. Les critères sont clairs, enregistrables, mesurables et objectifs.

Cette proposition se base sur la réglementation actuelle et sur les pratiques en matière de bien-être au travail. La proposition syndicale, réalisée en collaboration avec des médecins du travail, validée scientifiquement et basée sur la réglementation actuelle, intégrait deux contraintes majeures : aboutir à des critères précis, objectifs, contrôlables, mesurables et enregistrables ; et ne pas constituer de charge administrative supplémentaire pour les employeurs dès lors que sa mise en œuvre allait passer par l'intervention des conseiller.e.s en prévention-médecins du travail. Cette approche permettait donc d'appréhender les critères sur base du risque lié aux conditions de travail qui ont un effet (potentiel) sur la santé des travailleur.euse.s. Bien évidemment l'approche devait encore être affinée en déterminant notamment des seuils et des durées d'exposition.

Mais avant même d'entamer cette étape, la proposition syndicale fut balayée d'un revers de la main par les employeurs. Il faut rappeler que ceux-ci privilégient au départ une approche individuelle: un.e travailleur.euse qui souhaite partir plus tôt à la pension se fait examiner par une commission médicale qui décide si sa santé est suffisamment atteinte pour pouvoir lui accorder une pension pour pénibilité. Les employeurs se sont finalement ralliés à la méthode basée sur les critères mais l'ont aussitôt limité uniquement au critère «travail de nuit¹».

Un projet de loi boiteux

Le ministre des Pensions reprit donc la main et rédigea un projet de loi qui fixe les règles de base pour la pénibilité dans le secteur privé. Ce projet de loi fut soumis alors au Comité de gestion du Service fédéral des pensions. Comme elles l'avaient fait lors des négociations au CNP, les organisations syndicales profitèrent de cette opportunité pour exprimer de vives réserves sur le contexte dans lequel les discussions étaient menées.

En effet, le gouvernement contraint les interlocuteurs sociaux à débattre de la pénibilité tant en éludant la question fondamentale qui est de savoir comment organiser la carrière professionnelle sur une longue durée et en tenant compte des accidents de la vie.

Les syndicats dénoncèrent dans leur avis une absence totale de vision des carrières et le fait que l'allongement de la durée du travail et la flexibilité du temps de travail ont été taillés sur mesure pour

les employeurs... Ils rappelèrent que les formes de travail précaire se multiplient, au détriment d'une flexibilité saine qui permettrait aux travailleur.euse.s d'adapter la durée de leur travail et de carrière à leurs besoins personnels et familiaux. Ce projet de loi n'apportait donc de réponse ni sur la manière dont les travailleur.euse.s vont pouvoir tenir le coup jusqu'à la fin de leur carrière, ni sur les façons de rendre le travail plus supportable.

Les syndicats soulignèrent aussi certaines grosses lacunes figurant dans ce projet de loi; la plus importante concernant les catégories générales de critères proposées qu'il reste à affiner. «L'organisation du travail contraignante» est décrite de manière trop restrictive, si bien qu'elle ne peut s'appliquer aux horaires de travail très contraignants de secteurs

Les critères de pénibilité des syndicats sont clairs, enregistrables, mesurables et objectivables.

comme le non marchand ou la manutention des bagages dans les aéroports. La catégorie relative à la «charge de nature mentale ou émotionnelle» n'est pas une catégorie autonome. Or, aujourd'hui déjà, de nombreux.se.s travailleur.euse.s sont épuisé.e.s par un stress excessif au travail. Ceci concerne en particulier les femmes. La liste de critères doit couvrir de manière large la complexité des métiers.

1. En revanche, le 23 mai, la CSC-Services publics et le Syndicat libre de la fonction publique ont atteint un accord concerté avec le gouvernement. Des corrections ont été apportées aux conditions de pension les plus strictes; les listes négociées en groupe de travail avec le cabinet du ministre Bacquelaïne ont été prises en compte, ce qui permettra d'atténuer les effets désastreux de la politique en matière de pension. Mais, pour que le compromis devienne accord, les syndicats exigent que le gouvernement l'accepte tel quel, sans rien modifier, rien retrancher. C'est loin d'être gagné.



Aujourd'hui déjà, de nombreux.se.s travailleur.euse.s sont épuisé.e.s par un stress excessif au travail. Ceci concerne en particulier les femmes, dont de nombreuses infirmières.

Il est donc préférable d'aboutir à une liste de critères génériques et non pas à une liste de fonctions comme le proposait le projet de loi.

Les organisations syndicales ont rappelé qu'il n'était pas possible d'avoir une discussion sérieuse dans un cadre budgétaire restreint. En effet, un tel carcan a pour conséquence de limiter fortement le nombre de critères qui peuvent être reconnus.

Par ailleurs, les organisations ont mis en évidence un autre problème posé par le projet de loi. Celui-ci prévoit qu'en cas de départ anticipé à la pension pour pénibilité, ce sont les règles de calculs de la pension anticipée qui seront appliquées ce qui générerait une perte de pension. Autrement dit, avec la proposition du gouvernement, les travailleur.euse.s paient deux fois : une première fois en exposant leur santé et une deuxième fois en ayant droit à une pension moindre.

“ Les travailleur.euse.s paient deux fois : en exposant leur santé et en ayant droit à une pension moindre. ”

Enfin les organisations syndicales ont encore émis des critiques concernant le régime transitoire (qui va s'appliquer pour le passé et qui concerne donc les travailleur.euse.s qui vont prendre leur pension prochainement). Le projet prévoit un régime extrêmement restrictif puisque le.la travailleur.euse devra établir qu'il.elle a été occupé.e auprès du même employeur et dans la même fonction sur une période de maximum dix ans. En pratique, le.la travailleur.euse ne peut prétendre qu'à un départ anticipé de maximum six mois.

Les employeurs ont pour leur part également émis une série de critiques sur le projet, différentes de celles exprimées par les organisations syndicales.

Malgré l'avis divisé rendu par les interlocuteurs sociaux, le ministre se tourna vers le Conseil national du travail pour établir cette fameuse liste de « fonctions pénibles » et compléter son projet de loi. Mais là aussi, l'absence de volonté de certaines organisations patronales pour trouver un compromis enterra la négociation.

Critique du Conseil d'État

Entre temps, le Conseil d'État avait remis un avis très critique sur le projet de loi du ministre en questionnant la philosophie même du projet et pointant un risque en matière de respect du principe constitutionnel d'égalité entre travailleur.euse.s. Par exemple, le critère de pénibilité de nature mentale

ou émotionnelle n'est pas considéré de la même manière que les trois autres—la charge physique, l'organisation du travail et les risques de sécurité. Ce critère ne peut être appliqué seul mais doit être cumulé à l'un des trois autres. Rien ne justifie pour le Conseil d'État l'isolement de ce critère.

Le Conseil d'État relève également la contradiction qui prévoit une enveloppe financière fermée pour financer ce volet pénibilité plutôt que de retenir des critères objectifs. Pourquoi une limitation budgétaire se demande le Conseil d'État ? Un travail pourrait-il être pénible mais pas reconnu en raison d'un argument budgétaire ? Autre critique qui porte sur le régime transitoire, il y a un risque d'inégalité lorsque l'activité pénible exercée dans deux fonctions ou chez deux employeurs différents est exclue du bénéfice de la mesure. Le Conseil d'État craint que cela n'ouvre la porte à de possibles recours. « Et compte tenu du manque de clarté et d'incomplétude du projet sur un certain nombre de points », dit le Conseil d'État, « il doit faire l'objet d'une enquête approfondie par ses experts ». Bref, dans son avis, le Conseil d'État rejoint en grandes parties les critiques formulées par les organisations syndicales².

Repenser les fins des carrières

Quels enseignements peut-on tirer de l'échec des négociations concernant la prise en compte de la pénibilité au travail ? Tout d'abord que travailler jusqu'à 67 ans est tout simplement impossible pour la majorité des travailleur.euse.s. Il est donc grand temps d'entamer une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble des carrières et pas seulement de leur fin. Comment faire pour que les travailleur.euse.s tiennent le coup au boulot ? Comment rendre le travail plus « faisable » ? Ces questions sont essentielles. Pourtant, le gouvernement a décidé de les éluder complètement. Pire, il a augmenté l'âge d'accès à la pension légale, à la pension anticipée et à la pension de survie. Les conditions pour bénéficier du RCC (prépension) et du crédit-temps ont été rendues plus strictes. Travailler plus dur, plus longtemps, de façon plus flexible : la voie est toute tracée vers l'allongement du temps de travail, la flexibilisation selon les desiderata des employeurs, de nouvelles formes d'emplois précaires avec moins de possibilités pour le.la travailleur.euse d'adapter sa carrière et son temps de travail à ses besoins personnels et à ceux de sa famille.

Un travail tenable qui permet un « atterrissage » en douceur avant de profiter de la vie avec une pension décente et à un âge acceptable, voilà ce qui devrait être l'élément crucial d'une bonne politique d'aménagement des carrières.

(*) CSC

2. https://www.rtb.be/info/belgique/detail_avis-acide-du-conseil-d-etat-sur-le-projet-penibilite-pension?id=10061314



Près de 75.000 personnes ont exigé du gouvernement belge de répondre à l'urgence climatique.

 ENVIRONNEMENT

Du développement durable à l'écologie sociale : quelle transition écologique ?

> Anaïs TRIGALET (*)

En avril prochain, le MOC organisera sa Semaine sociale sur le thème de la transition écologique. Ce dossier est l'occasion de présenter différentes théories ou courants porteurs d'un projet de transition écologique et sociale. De quoi poser le débat à l'heure où semble émerger dans la société une inquiétude urgente et grandissante face à la situation non seulement sociale mais également écologique, climatique et d'anéantissement de la biodiversité en particulier¹.

Si la crise, ou plutôt l'effondrement écologique auquel nous sommes confronté.e.s nous rappelle sans cesse le caractère vital de la « transition écologique », cette dernière n'en demeure pas moins un concept assez mal délimité. Il est en effet utilisé tout autant pour caractériser les multiples initiatives axées sur la construction d'une résilience locale en préparation de l'après-pétrole que pour définir des programmes gouvernementaux visant à modifier le système énergétique afin qu'il puisse continuer à alimenter la croissance économique tout en limitant l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Dans son acception courante, la transition désigne le passage d'un état à un autre, ce qui

implique un processus de transformation. Dans le cas de la transition écologique, si l'écologie concerne les relations entre l'humain, organisé socialement, et la nature dont il fait partie, il s'agirait alors du processus de transformation des rapports entre la société et la nature, en vue de leur harmonisation. La notion de transition ainsi définie implique l'idée que les formes d'organisation économique actuelles, mais peut-être aussi politique et sociale, ne sont pas durables et doivent être transformées. Elle délimite dès lors un champ potentiellement plus large que celui de la seule transformation du système énergétique ou économique.

Dans un premier temps, à partir de la notion d'Anthropocène, nous esquisserons très superficiellement un état

des lieux de la situation écologique présente. Dans un second temps, nous proposerons d'identifier et de caractériser très succinctement quatre courants porteurs d'un projet de transition écologique et sociale – à savoir le développement durable, la décroissance, l'écossocialisme et l'écologie sociale – et d'apporter quelques points de repère pour les distinguer ou les relier.

Un glorieux Anthropocène qui risque d'être bref !

L'Anthropocène se définit comme une nouvelle époque géologique dans laquelle le système Terre aurait basculé depuis la révolution thermo-industrielle. Bien au-delà d'une crise, cet évène-

ment vient désigner « un dérèglement écologique global, une bifurcation géologique sans retour prévisible à la « normale » de l'Holocène »². Cette nouvelle époque met en évidence le fait que l'être humain n'a jamais autant modifié les écosystèmes qui l'hébergent que depuis ces deux derniers siècles et que « les traces de notre âge urbain, industriel, consumériste, chimique et nucléaire resteront pour des milliers voire des millions d'années dans les archives géologiques de la planète »³.

Cette notion nous semble pouvoir contribuer à poser un rapide bilan, forcément trop bref et incomplet, de notre « maison qui brûle ». Et cela car elle s'inscrit dans une perspective holistique propre à l'écologie⁴ et permet d'envisager comment les flux biogéochimiques sont entrelacés au vivant. Mais aussi car elle renvoie à – et permet dès lors peut-être de saisir – la gravité extrême et sans précédent de l'écocide en cours, invitant ainsi à une lucidité salutaire, bien que pas forcément confortable, sur la situation écologique présente.

En retraçant l'histoire de l'Anthropocène, Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz remettent en cause le récit dominant qui a accompagné son

ou « intrinsèque » de l'espèce humaine à dévaster son environnement.

S'inscrivant dans une posture critique par rapport à l'Anthropocène, Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz s'en font également les héritiers. Ils proposent ainsi de prendre acte du basculement géologique dont témoigne cet événement. Dans le premier chapitre de leur ouvrage, ils identifient plusieurs dimensions de cette nouvelle époque. Ils pointent tout d'abord l'augmentation, dans l'atmosphère, des gaz à effet de serre émis par les sociétés humaines, en particulier (mais pas seulement) le fameux dioxyde de carbone (CO₂) issu principalement de la combustion des énergies fossiles (charbon, hydrocarbures), qui conduit à réchauffer la planète⁷. Selon le dernier rapport spécial du GIEC⁸, si le rythme d'émissions se poursuit à son niveau actuel, il est très probable que nous atteignons un niveau de réchauffement de 1,5°C entre 2030 et 2052, autant dire demain, et de plus de 4°C à la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle. Ce rapport montre que les conséquences d'un réchauffement de 1,5°C seront redoutables et ont été sous-estimées. Depuis 2016, nous avons atteint 1°C de réchauffement et les effets se font

dépasser les 1,5°C) conduit à un réchauffement de 3°C d'ici 2100. De plus, aucun pays européen n'a jusqu'ici respecté ses engagements. En Belgique, les émissions sont même reparties à la hausse en 2018 ! Quant à la COP 24 qui s'est tenue en décembre en Pologne, elle n'a, sans surprise, pas accouché d'un accord à la hauteur des enjeux : aucun engagement ferme n'a été pris en vue du rehaussement nécessaire des ambitions et aucune modification des « règles du jeu » encadrant l'action climatique internationale (contributions volontaires et déterminées unilatéralement par les États) n'a été décidée, alors que ces dernières ne permettent manifestement pas d'aboutir.

La « dégradation généralisée du tissu de la vie sur terre (biosphère) » est une autre dimension de l'Anthropocène évoquée par Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz. Elle se traduit par un effondrement de la biodiversité (les espèces disparaissent à un taux entre 100 et 1.000 fois plus élevé que la normale géologique, les scientifiques évoquent désormais la « sixième extinction » depuis le début de la vie sur terre). Dans une analyse proche de celle de l'écologie sociale (voir plus loin), ces auteurs pointent le lien entre cet anéantissement biologique en cours et « le mouvement général de simplification (par anthropisation forestière, agricole ou urbaine), fragmentation, destruction des écosystèmes du globe »⁹; cet effondrement de la biodiversité est également accéléré par le changement climatique.

La perturbation par l'action humaine des grands cycles biogéochimiques de la planète (carbone, eau, azote, phosphate) participe également à l'Anthropocène : drainage de la moitié des zones humides de la planète et construction de 45.000 barrages de plus de 15 mètres retenant 15% du flux hydrologique des rivières ; modification du cycle de l'azote avec les procédés industriels de combustion et la fabrication d'engrais, dont les rejets polluent l'atmosphère et les cours d'eau ; extraction du phosphate dans la lithosphère, principalement pour servir d'engrais

« Les effets dévastateurs touchent particulièrement les pays pauvres, mais accroissent aussi les vulnérabilités sociales dans nos sociétés. »

émergence. Très schématiquement, il s'agit de l'idée qu'un grand « nous », l'espèce humaine, aurait par le passé détruit son environnement, de manière systématique et inconsciente, jusqu'à ce que des scientifiques du système Terre lancent l'alerte à la fin du XX^e siècle et lui ouvre enfin les yeux⁵. Ces auteurs montrent qu'en ignorant les conflits et oppositions auxquels a donné lieu cet « agir anthropocénique », ce récit dépolitise l'histoire de l'Anthropocène⁶. Nous ajoutons qu'il conduit à naturaliser les causes de la catastrophe, attribuées à une tendance « naturelle »

déjà sentir : sécheresses, canicules, cyclones de plus en plus violents, incendies, migrations climatiques, etc. Ces effets dévastateurs touchent particulièrement les pays pauvres, qui y sont davantage exposés, mais accroissent aussi les vulnérabilités sociales dans nos sociétés. Pourtant, malgré la succession des COP, les États ne prennent pas de mesures à la hauteur des enjeux : l'addition des engagements pris par ceux-ci dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015 (qui prévoyait pour rappel de limiter le réchauffement bien en deçà de 2°C et de tout faire pour ne pas

dont près de la moitié finit dans les océans et dont la présence à un taux de 20% a été évaluée comme un facteur d'extinction de la vie aquatique¹⁰.

Enfin, l'artificialisation des écosystèmes en pâturages, cultures et villes s'y inscrit également: il a ainsi été évalué que «l'espèce humaine, passée de 900 millions d'individus en 1800 à 7 milliards aujourd'hui, s'approprie à elle seule (pour se nourrir, se vêtir, se loger et bien d'autres choses moins vitales) près du tiers de la production de biomasse continentale et consomme annuellement plus d'une fois et demie ce que la planète peut fournir sur un mode durable»¹¹. Ce sont en réalité les 500 millions les plus riches qui en consomment la majeure partie. Cette expansion a été rendue possible par la «mobilisation inouïe d'énergie humaine» (charbon, hydrocarbures, uranium) qui caractérise l'Anthropocène et qui a servi à «transformer la planète avec une puissance décuplée, à défricher, à urbaniser, aménager les écosystèmes»¹². Comme le montrent ces auteurs, l'histoire de l'Anthropocène est en fait celle d'un Thermocène, les «transitions énergétiques» ayant jusqu'ici plutôt été des «additions»: une source d'énergie s'additionnant à une autre plutôt que s'y substituant¹³.

Parmi les caractéristiques de la crise, ou plutôt du basculement écologique, il y a également l'épuisement des ressources naturelles (énergies fossiles mais également métaux, terres rares, etc.). Les travaux récents autour de l'effondrement des sociétés industrielles¹⁴ abordent principalement cet aspect du problème écologique, avec une perspective prospective. Comme pour l'Anthropocène, l'effondrement a fait l'objet de nombreuses critiques dont certaines nous paraissent fondées. Il y a tout d'abord le fait que la notion mélange deux choses, à savoir l'effondrement des écosystèmes, largement entamé, et l'épuisement des ressources fossiles, sans cesse repoussé, et qui fait que le capitalisme fossile ne semble pas près de s'effondrer alors que ce serait précisément sa fin qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique¹⁵. Il y

a ensuite le caractère dépolitisant de l'effondrement qui est pointé: il privilégierait «la résignation endeillée», l'attente passive de l'effondrement (inévitabile) de nos sociétés plutôt que la lutte contre le système qui le produit¹⁶. Les travaux menés autour de cette notion ont cependant l'intérêt de démontrer la menace réelle d'effondrement que fait planer, sur nos sociétés industrielles, la poursuite de la croissance économique, qui repose largement sur les ressources naturelles limitées (fossiles en particulier). Des économistes ont par ailleurs montré que la croissance économique est corrélée positivement sur le long terme avec une augmentation des inégalités¹⁷, et ne conduit plus, au-delà d'un certain seuil, à une amélioration du bien-être, mais au contraire à une baisse de la qualité de vie¹⁸. Ainsi, à la lumière de l'effondrement, le «glorieux» Anthropocène dans

« La croissance économique est corrélée positivement sur le long terme avec une augmentation des inégalités et ne conduit plus à une amélioration du bien-être ».

lequel le système Terre a basculé risque bien d'être bref pour une grande partie de l'humanité!

Essai de cartographie provisoire des transitions

Quelles sont les voies porteuses d'un diagnostic (pourquoi en sommes-nous arrivés là?) et de perspectives (comment y répondre?) face à l'insoutenable écologique et sociale de notre modèle de société et à l'effondrement écologique qui en découle? Nous en avons identifié quatre: le développement durable, la décroissance, l'écোসocialisme et l'écologique sociale. Elles se répartissent entre deux grandes options: une première qui propose de réformer le modèle de développement actuel dans le cadre institutionnel existant et une seconde qui le remet fondamentalement en question et vise à rompre avec le système capitaliste.

Le développement durable

Le développement durable est la réponse apportée depuis plus de 30 ans pour tenter de réformer le modèle de développement actuel en vue de le rendre soutenable. On a retenu du «rapport Brundtland»¹⁹ la définition suivante: «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.» Il a été popularisé depuis 2002 sous la forme du triptyque environnemental-social-économique. Le développement durable s'est ainsi souvent réduit à la juxtaposition d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux, sans remise en question des objectifs ni de la dynamique de chacun des «piliers»²⁰. Depuis le troisième sommet de la Terre en 2012, on constate qu'une prépondérance est donnée à la dimension éco-

nomique avec la notion d'économie verte, qui peut être définie comme la croissance d'un nouveau secteur basé sur les services rendus par les écosystèmes et le capital naturel²¹.

Le développement durable prend largement pour base l'économie de l'environnement et des ressources naturelles²². Elle considère que les problèmes environnementaux découlent principalement de l'absence de marchés (et donc de prix) correctement établis, et propose en conséquence d'appliquer les outils de marché à l'environnement naturel: internalisation des externalités négatives (par exemple de la pollution via des taxes pollueur-payeur ou l'instauration de marchés de droits à polluer) ou encore «paiement» pour «services» rendus par la nature (l'absorption du carbone par les forêts par exemple). L'économie de l'environnement repose sur l'approche dite de la «soutenable faible», qui pose l'hy-

pothèse d'une substituabilité parfaite entre différents types de capitaux : naturel, humain, technologique, social ou physique. Dans une telle perspective, l'épuisement d'une ressource naturelle ne pose aucun problème particulier puisqu'elle pourra être remplacée par un autre capital ; la croissance peut ainsi se poursuivre sans entrave et sans relâche.

Depuis la fin des années 80, le développement durable a concerné de nombreux champs (politique, économique, entrepreneurial, scientifique, citoyen, etc.) et différents niveaux (du mondial au local). Il est une référence

Poser ce constat d'échec ne revient pas à évacuer la perspective réformatrice, mais implique *a minima* de reconnaître la nécessité de donner un second souffle à ce projet. Dans cette perspective, une école critique²⁵ a émergé au sein du paradigme du développement durable. Celle-ci repose sur l'idée-clé de la «soutenabilité forte» développée par des auteurs de l'économie écologique, qui s'oppose à l'approche dite de la «soutenabilité faible». Elle pose qu'il existe un «seuil critique» de capital naturel qu'il est indispensable de préserver, précisément parce qu'il est insubstituable. En conséquence, la

Il se pourrait cependant, comme l'a énoncé dans un moment émouvant par sa sincérité un Commissaire européen lors d'une récente conférence co-organisée par l'ETUI²⁸ et consacrée à la post-croissance, que l'on ne sache pas très bien comment faire, au juste, pour «mettre fin à la croissance», car précisément, cela pourrait bien signifier : «mettre fin à l'accumulation». Et ainsi impliquer une remise en cause de l'un des fondements du système économique actuel, l'accumulation du capital, rendue possible par la concurrence systématique pour le profit entre les propriétaires de capitaux. Ceci nous amène à explorer trop brièvement trois voies de transition écologique et sociale radicales, porteuses de la conviction que le maintien des structures économiques et politiques propres au capitalisme est incompatible avec un renouveau écologique.

La décroissance

La première de celles-ci est la décroissance. Elle est présentée par Serge Latouche comme un «slogan provocateur» lancé en 2002 pour dénoncer «l'idéologie du développement durable»²⁹ ; ce dernier est en effet considéré comme un oxymore en raison de son option en faveur de la croissance (fut-elle labélisée «verte» ou «durable»). Latouche distingue en outre le projet décroissant de celui d'une société sans croissance, telle qu'envisagée par Adam Smith : c'est une rupture avec le productivisme et le consumérisme inhérents au capitalisme qui est nécessaire³⁰. Mais il va encore plus loin : la logique de croissance («la croissance pour la croissance») est considérée comme l'essence d'une économie devenue «la religion de l'Occident moderne» ; en conséquence, il ne s'agit ni plus ni moins que de sortir de l'économie. C'est la sobriété retrouvée (réduire, relocaliser, redistribuer, etc.) qui doit permettre d'instaurer une société «solidaire d'abondance frugale», caractérisée par une diminution de la dépendance au marché grâce à la maîtrise politique des infrastructures (techniques et outils) destinées à créer avant



« La COP 24 n'a, sans surprise, pas accouché d'un accord à la hauteur des enjeux. »

pour de grandes organisations internationales telles que l'OCDE, la Banque mondiale ou encore l'OIT²³, et domine également les négociations internationales sur le climat et le développement (COP, Objectifs de Développement durable, etc.). Pourtant, après 30 ans, si l'on admet que le développement durable ne se réduit pas à l'intégration des questions environnementales dans les dynamiques sectorielles, force est de constater qu'il n'a pas produit les changements attendus vers la durabilité, tant au niveau de l'infléchissement de la dynamique de développement que de celui des réformes institutionnelles²⁴.

croissance économique est remise en cause : elle est considérée comme non durable car conduisant à des irréversibilités qui menacent la planète. Les tenants de ce courant en appellent à la mise en œuvre d'un autre modèle social, ne reposant plus sur la croissance, afin de préserver les «stocks» de «capital naturel», pour reprendre les mots de ces économistes²⁶. Le courant de recherche qui s'est récemment développé autour des questions soulevées par la post-croissance²⁷, notamment celles de la prospérité et du bien-être dans une société sans croissance, semble proche de cette tendance.

tout des valeurs d'échanges «non quantifiées et non quantifiables»³¹. Les décroissants soutiennent ainsi la construction d'alternatives (par exemple en matière d'agriculture paysanne, de relocalisation de l'économie, etc.), différentes en fonction des cultures et des contextes, mais qui visent toutes le développement d'une société non productiviste soutenable. Les multiples initiatives de transition qui visent à accroître la résilience des communautés en préparation de l'après-pétrole, bien que se présentant souvent comme apolitiques, s'inscrivent dans cet imaginaire de sobriété (énergétique notamment) et de décroissance³².

L'écosocialisme

La seconde voie identifiée est l'écosocialisme. Ce courant de pensée, dont on peut situer la naissance en 2002 avec la parution du «Manifeste écosocialiste international»³³, entend intégrer l'écologie au socialisme, ou plus précisément à la critique marxiste du capitalisme. Pour Michael Löwy, un des représentants de ce courant, «l'intégration de la question écologique est en effet le grand défi pour un renouveau de la pensée marxiste au XXI^e siècle»³⁴. Pour les écosocialistes, la racine de la crise écologique est à rechercher dans la logique même de l'économie capitaliste, guidée par la recherche de profit et l'accumulation, et incapable de prendre en compte d'autres finalités humaines, sociales et environnementales en particulier. La dynamique de croissance infinie, inhérente au capitalisme, «menace d'anéantir les fondements de la vie humaine sur la planète»³⁵. L'écosocialisme critique le capitalisme vert qui conduit à la marchandisation de la nature : les mesures envisagées (marché de droit à polluer, taxes pollueurs-payeurs, etc.) sont considérées inefficaces. Il dénonce également l'écologie de marché qui s'y adapte ainsi que le «socialisme productiviste», incapable de prendre en compte les limites naturelles³⁶. Pour ce courant, une alternative écosocialiste est dès lors nécessaire. Elle devra remettre en cause les rapports de propriété capita-

listes, en rendant collectif l'ensemble des moyens de production matériels. Au-delà d'un changement de propriété, l'objectif est de transformer en profondeur un appareil productif reposant depuis deux siècles sur les énergies fossiles. La transition écologique et sociale passera ainsi par un renouvellement des systèmes énergétiques, de transport et d'urbanisme actuels, afin de les rendre moins émetteurs de gaz à effet de serre. Elle s'appuiera également sur une diminution des inégalités et un élargissement de la sphère socialisée (services publics et sécurité sociale), dans le cadre d'une planification démocratique des choix et investissements stratégiques de la transition³⁷. De manière générale, la production devra donner la priorité à la création de valeurs d'usage par rapport à celle qui «ne vise qu'à accroître la sphère

moins plus loin dans la recherche des causes profondes du problème, en pointant l'ensemble des dominations à l'œuvre dans la société. Ainsi, pour l'écologie sociale, «l'obligation faite à l'humain de dominer la nature» (ce que l'on pourrait identifier comme un quatrième système de domination) «découle directement de la domination de l'humain sur l'humain»³⁸ (sont pointés les trois systèmes de domination que sont le patriarcat, le racisme et le capitalisme). Le raisonnement qui conduit à cette conclusion est que «la hiérarchie n'est pas un élément central de la pérennité des systèmes vivants. La stabilité et la spontanéité – ce qu'on appellerait aujourd'hui la résilience – des écosystèmes tiennent beaucoup plus à la diversité des éléments qui le composent et à leurs interconnexions»³⁹. Or, Murray Bookchin montre que le gi-

«Tout comme l'écosocialisme, l'écologie sociale rejoint le diagnostic posé quant à la racine capitaliste des destructions écologiques.»

de valorisation du capital». Se dessine ainsi un projet politique basé sur une planification démocratique de l'économie (choix de production et d'investissement d'intérêt public sous contrôle démocratique) à tous les niveaux du plan (du local au national voire jusqu'au mondial pour les enjeux planétaires tels que le climat par exemple).

L'écologie sociale

Enfin, la troisième voie que nous avons identifiée est l'écologie sociale. À la fois courant théorique, idéal de société et mouvement militant, elle a été développée au départ par l'écoanarchiste américain Murray Bookchin. Tout comme l'écosocialisme, l'écologie sociale tente d'articuler socialisme et écologie. Elle rejoint le diagnostic posé par ce courant quant à la racine capitaliste des destructions écologiques. Elle va néan-

gantisme et la centralisation (des entreprises, des zones urbaines et agricoles, etc.) toujours plus importants auxquels conduit l'organisation hiérarchique de la société actuelle tendent à uniformiser et simplifier dangereusement les mécanismes du vivant. L'écologie sociale y oppose un idéal de société écologique et décentralisé, favorisant la diversité des écosystèmes et l'autonomie des individus. La décentralisation est non seulement une condition pour établir des rapports harmonieux avec la nature mais également pour permettre une reprise en main du domaine public par les citoyens.ne.s. En effet, seule l'échelle locale permet de créer un espace propre à l'implication de chacun.e, et ainsi la mise en place d'une démocratie directe libérée de l'organisation hiérarchique. Se dessine ainsi le projet politique de l'écologie sociale, le municipalisme li-

bertaire, qui vise l'instauration de communautés (communes) autonomes politiquement et regroupées en fédération.

Pour conclure provisoirement...

L'écologie sociale et la décroissance sont porteuses d'un même appel à la décroissance matérielle des biens (même si l'écologie sociale met en garde contre une approche centrée exclusivement sur le style de vie et la culpabilisation du consommateur et dénonce avant tout un système qui est celui de « la production pour la production »). Ces deux écoles plaident pour une reprise en main de l'économie au niveau local, par les citoyens.ne.s. Il semble cependant que l'écologie sociale a été plus loin dans l'élaboration d'une théorie politique à même de concrétiser cet idéal (à travers le projet du municipalisme libertaire et de propriété communale des moyens de production).

L'écocosocialisme partage avec l'écologie sociale la nécessité d'un changement de propriété de l'appareil productif. Et il propose qu'il s'accompagne d'une transformation en profondeur de celui-ci, ne servant pas uniquement « le libre développement des forces productives » mais prioritairement la production de valeurs d'usage. Il s'approche peut-être en ce sens du projet de décroissance matérielle porté par les deux autres courants. Là où se situe une différence majeure avec l'écologie sociale (et également avec la décroissance dans la mesure où elle promeut une transformation à partir du local), c'est au niveau de l'échelle et des acteurs censés mettre en œuvre cette transition. Si dans l'écocosocialisme, l'idée de planification démocratique semble renvoyer à sa mise en œuvre par un État dont se seraient appropriées les classes laborieuses, dans l'idéal de société porté par l'écologie sociale, ce sont les communes politiquement autonomes et regroupées en confédération qui en sont les acteurs clés. Nous avons été frappée, ces dernières semaines, par des déclarations d'acteurs du mouvement

des Gilets jaunes qui semblaient à première vue se situer en filiation directe avec cet idéal d'une démocratie directe décentralisée⁴⁰.

Il existe donc différentes voies possibles de transition écologique et sociale, et un essai de cartographie est forcément partiel et provisoire. Nous avons vu que ces différentes voies s'articulent autour d'un clivage entre une écologie réformiste, qui est majoritaire (et dont le développement durable est la traduction politique), et une autre, radicale, qui est minoritaire ; et qu'au sein de cette dernière, un clivage entre centralisation et décentralisation semblait notamment émerger. Quelles clés utiles ces voies nous livrent-elles pour penser et engager la société dans une transition à la hauteur des enjeux écologiques, à l'articulation de la justice sociale et environnementale ? #

(*) Fondation Travail-Université

1. Cet article se base sur la note d'intention élaborée avec le groupe de travail de préparation de la Semaine sociale 2019. Je remercie Grégoire Wallenborn pour sa relecture attentive et pertinente.

2. C. BONNEUIL, J.-B., FRESSOZ, *L'évènement anthropocène*, Seuil, Paris, 2013, p.39.

3. C. BONNEUIL, J.-B., FRESSOZ, *op. cit.*, p. 38.

4. Terme forgé il y a cent cinquante ans par le biologiste allemand Haeckel, l'écologie désigne « l'étude de l'ensemble des relations de l'animal avec son environnement, tant organique qu'inorganique ». Plus largement, ce dont traite l'écologie, c'est de l'équilibre de la nature. Et si l'on admet que la nature englobe l'humain, l'objet de l'écologie est alors l'harmonisation de leurs rapports. Elle est ainsi la science des conditions d'existence, ce qui en fait un enjeu tout simplement vital. Elle enseigne que l'humain ne peut prétendre à la maîtrise de la nature en tant que totalité (dans ses cycles et interconnexions). (Source : BOOKCHIN M., *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, Écosociété, Montréal, 2015, p. 71).

5. C. BONNEUIL, J.-B., FRESSOZ, *op. cit.*, p. 11.

6. *Idem*, chapitre 9.

7. *Ibidem*, p. 20.

8. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement de 1,5°C, 8 octobre 2018, www.ipcc.ch/sr15/

9. C. BONNEUIL, J.-B., FRESSOZ, *op. cit.*, p. 21.

10. *Idem*, p. 22-23.

11. *Ibidem*, p. 23

12. *Ibidem*, p. 26.

13. *Ibidem*, chapitre 5.

14. Voir notamment : P. SERVIGNE, R. STEVENS, *Comment tout peut s'effondrer ?*, Seuil, Paris, 2015. Ces auteurs définissent l'effondrement comme « un processus à l'issue duquel les besoins de base (eau, alimentation, logement, habillement, énergie, etc.) ne sont plus fournis [à un coût raisonnable] à une majorité de la population par des services encadrés par la loi » (p. 15).

15. J.-B., FRESSOZ, « La collapsologie, un discours réactionnaire ? », *Libération*, 7 novembre 2018.

16. D. TANURO, « L'effondrement des sociétés humaines est-il inévi-

table ? », *Contretemps*, 19 juin 2018.

17. Voir notamment : T. PIKETTY, *Le capital au XXI^e siècle*, Seuil, Paris, 2013.

18. Voir notamment : T. JACKSON, *Prosperité sans croissance, La transition vers une économie durable*, De Boeck, Bruxelles, 2010.

19. Le rapport « Notre avenir à tous », dit « rapport Bruntland », a été déposé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement mise sur pied par l'Organisation des Nations Unies.

20. J. THEYS, « Le développement durable 20 ans après, plaider pour une seconde étape », in J. THEYS, C. DU TERTRE, et F. RAUSCHMAYER, *Le développement durable, la seconde étape*, Édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2010, p. 25-63.

21. G. KALLIS, C. KERSCHNER, J. MARTINEZ-ALIER, « The economics of degrowth », in *Ecological Economics*, vol. 84, 2012, p. 172-180.

22. Branche de l'économie néoclassique qui étudie les questions d'environnement et de ressources naturelles.

23. Organisation internationale du Travail (OIT), *Une économie verte et créatrice d'emplois, résumé analytique*, 2018, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_628709.pdf

24. J. THEYS, *op.cit.*

25. Voir P. JACQUEMOT, *Le dictionnaire encyclopédique du développement durable*, Sciences humaines, 2017, p. 203-204. Cet auteur qualifie en réalité cette seconde école de « radicale » mais nous faisons le choix de la considérer comme radicalement réformiste, ou « critique », car elle ne nous paraît pas porteuse d'une remise en cause majeure du cadre institutionnel.

26. JACQUEMOT P., *op. cit.*

27. Voir par exemple I. CASSIERS, K. MARÉCHAL, D. MÉDA (sous la dir.), *Vers une société post-croissance. Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2017.

28. Séance de clôture de la conférence Post-croissance 2018, co-organisée par l'European Trade Union Institute (ETUI), 20 septembre 2018.

29. S. LATOUCHE, « Décroissance », in D. BOURG, A. PAPAUX (sout la dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Presse Universitaire de France, Paris, 2015, p. 246-249.

30. Cet horizon radical ne semble cependant pas partagé par l'ensemble des « objecteurs de croissance » dont certains plaident pour une décroissance du PIB et des biens et services marchands sans remise en cause du cadre global dans lequel ils s'insèrent.

31. S.LATOUCHE, *op.cit.*, p. 249.

32. Voir par exemple : R. HOPKINS, *Ils changent le monde*, Seuil, Paris, 2014.

33. M. LÖWY M., J. KOVEL, « Manifeste écocosocialiste international », septembre 2001, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article7891>

34. M. LÖWY, *Écocosocialisme. L'alternative radicale à la crise écologique*, Mille et une nuits, 2011, p.26.

35. M. LÖWY, *op. cit.*, p. 26.

36. *Idem*, p.52.

37. J.-M. HARRIBEY, « Écocosocialisme », in D. BOURG, A. PAPAUX (sout la dir.), *op.cit.*, p. 374.

38. M. BOOKCHIN, *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, Écosociété, Montréal, 2015, p.76 (Édition originale Post-Scarcity Anarchism, Rampart Press, Berkeley, 1971).

39. A. BOUTAUD, « Écologie sociale », in D. BOURG, A. PAPAUX (sout la dir.), *op.cit.*, p. 345.

40. Voir par exemples l'appel-programme des Gilets jaunes de Saint-Nazaire du 21 novembre 2018 ou la déclaration des Gilets jaunes de Commercy du 2 décembre 2018, intégralement repris dans l'ouvrage *Gilets Jaunes, des clés pour comprendre*, Éditions Syllepse, Paris, 2018, https://www.syllepse.net/syllepse_images/gilets-jaunes--des-cles-pour-comprendre.pdf

Éthiques

La « longue marche » des personnes handicapées

> Christian VAN ROMPAEY (*)

Les notions de handicap et de personne handicapée ont évolué au fil des époques. Ces dernières années, la réflexion éthique a permis de leur donner une autre dimension, plus ouverte, plus ancrée dans la société. C'est ce qui apparaît dans l'ambitieux ouvrage *Éthiques et Handicaps*¹ de Michel Mercier. De nombreux pas restent toutefois à franchir pour faire avancer la cause de l'émancipation. Éclairage.

Le terme « handicap » n'est apparu qu'au début du XX^e siècle. Au sens populaire, le mot n'est alors qu'un qualificatif pour désigner celui ou celle qui ne voit pas, qui pense mal, qui s'exprime difficilement ou qui marche de travers. Le point de vue médical classe les déficiences physiques, mentales, cognitives et tente d'apporter soins et remèdes. Au sens commun, être handicapé.e se résume à être « diminué.e ».

Ces dernières années, le mot « handicap » a cependant pris une nouvelle dimension grâce à la réflexion éthique. Intégration, participation, inclusion... sont les mots clefs de ceux et celles qui, aujourd'hui, « pensent le handicap ». Ils.elles contribuent par leur vie professionnelle et leur engagement, à créer un cadre de vie qui favorise la participation des personnes handicapées à la vie de la société. L'imposant ouvrage *Éthiques et Handicaps*, paru à l'automne dernier, en témoigne. Au vu de la longue histoire, pénible et injuste, de tous ceux et toutes celles mis.es à l'écart de la société à cause de leur infirmité, il s'agit là, ni plus ni moins que d'une véritable « révolution culturelle ».

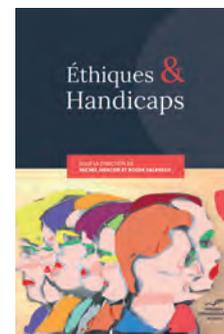
Il aura fallu en effet de nombreuses années avant que l'on reconnaisse que le handicap n'est pas seulement un état individuel, mais aussi la conséquence de l'inadaptation de la société aux besoins spécifiques des personnes les plus faibles : « Les préjugés, la stigmatisation, les barrières structurelles ou architecturales sont autant de facteurs handicapants » explique Caroline Hess-Klein, docteur en droit du centre suisse Égalité Handicap². Une personne en chaise roulante, dans son appartement aménagé en fonction de son handicap, se sent plus libre que partout ailleurs. Mais, dans une société aménagée essentiellement par et pour les valides, confrontée à de nombreux obstacles, circuler, s'exprimer,

aller au cinéma, faire ses courses, choisir son lieu de vie, utiliser les nouvelles technologies, s'informer, développer plus d'autonomie... est « un exploit quotidien ». Autrement dit, le handicap n'est pas une maladie, mais la conséquence de situations qui limitent la participation des personnes les plus faibles à la vie sociale. Il faut aujourd'hui parler de « personne en situation de handicap ».

Cette nouvelle approche induit que la personne handicapée n'est pas seulement « un objet de soins et d'attentions » mais une « personne » qui espère pouvoir « vivre sa vie ». Aux déficiences individuelles, doit répondre un engagement social et collectif pour combler l'écart qui existe entre personnes valides et infirmes et favoriser leur inclusion dans la société, telles qu'elles sont, à la mesure de leurs capacités et selon leurs choix personnels. « Nous sommes passés d'une conception de l'insertion à une conception de l'inclusion sociale », constate Michel Mercier dans *La Revue Nouvelle*³. « Les personnes handicapées ont trop longtemps été "insérées" dans des structures spécialisées et fermées. Dans le nouveau paradigme, elles sont reconnues de manière égalitaire comme des citoyens à part entière qui participent vraiment à la vie sociale. Soit par elles-mêmes, soit par le truchement d'accompagnement, soit grâce à des représentants, les personnes handicapées sont reconnues comme ayant un rôle social à jouer dans la revendication de leurs droits. »

L'histoire de l'infirmité nous plonge dans l'effroi

Un petit détour par l'histoire permet de prendre la mesure de la manière dont les infirmes ont le plus souvent été oublié.e.s ou rejeté.e.s de la société. « L'histoire de l'infirmité », écrit Henri-Jacques



1. *Éthiques et Handicaps*, Les Presses universitaires de Namur, 2018, sous la direction de Michel Mercier, professeur (émérite) du département de psychologie de la faculté de Médecine de Namur et Roger Salbreux, pédopsychiatre. Un imposant recueil de textes d'auteurs décisifs et de disciplines diverses sur ces thèmes qui touchent à la citoyenneté, la vie affective, les relations familiales, l'assistance. Le texte ci-joint repose largement sur cette publication qui développe une nouvelle manière de voir et de penser le handicap aujourd'hui.

2. C. HESS-KLEIN, « Droit de l'égalité : une nouvelle approche du handicap », *Éthiques et Handicaps*.

3. « Handicap et citoyenneté », Dossier de la *Revue Nouvelle*, n.3, 2016.



Aujourd'hui, le handicap ne se définit pas seulement à partir de ses limites, mais de ses potentialités.

© Marcel Gaïdog

Stiker décrit « un déficit qui nous plonge dans l'effroi »⁴. Dans l'Antiquité, les habitants de Sparte et d'Athènes, ne connaissent pas les causes naturelles de l'infirmité. Pour eux, la naissance d'enfants difformes ne pouvait s'expliquer que par la colère des dieux dont il fallait se protéger. Les enfants étaient alors « rendus aux dieux », abandonnés aux portes des villes. Au Moyen Âge, Luther affirmait que « Les médecins qui traitent les infirmités comme autant de causes naturelles ne connaissent point la toute-puissance du démon ». Heureusement, l'histoire a retenu d'autres récits. Cicéron, au premier siècle, affirme que la cécité et la surdité, « la nuit et le silence », peuvent être sources de sensations que ne peuvent connaître « les gens qui voient et qui entendent. » Jésus le Nazaréen rompt le lien entre la faute, la culpabilité et l'infirmité en guérissant les aveugles et les boiteux qui s'avancent vers lui dans le temple, alors qu'ils en sont en principe exclus. Malgré les grands désordres de la société au Moyen Âge, ce temps sera marqué par le développement de « la charité hospitalière, l'éthique, l'aumône et la mystique des pauvres, incarnée par François d'Assise ». « Sous cette théologie, l'anthropologue découvre cette conception du caractère sacré de l'humanité et notamment des faibles », écrit Henri-Jacques Stiker, tout en précisant que l'aide aux plus pauvres et la compassion ne suffisent pas à construire des droits protecteurs pour tous.

4. H.-J. STIKER, « Histoire éthique du handicap et questions d'aujourd'hui », *Éthiques et Handicaps*.

5. M. TREMBLAY, J.-P. COBBAUT, M. MERCIER, « La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : un nouveau paradigme éthique et politique », *Éthiques et Handicaps*.

Au XIV^e siècle, les marginaux.ales et les pauvres seront mis.es au travail. Les infirmes seront mis.es « en sécurité » dans des institutions, où ils.elles seront le plus souvent méprisé.e.s. Il s'agissait aussi de « sécuriser » la population. Avec la rationalité qui émerge au XVII^e siècle, le statut des infirmes est âprement discuté et disputé. Descartes affirme « Je pense, donc je suis ». Pascal, quant à lui, écrit dans ses *Pensées* : « Je ne puis concevoir l'homme sans pensée. Ce serait une pierre ou une brute ». De nombreux philosophes ne sont pas loin d'estimer que « ceux.celles qui ne peuvent penser » ne font pas vraiment partie de l'humanité. Dans les travaux sur l'évolution des espèces, des chercheurs n'hésitent pas à situer les infirmes entre l'animal et l'être humain. L'introduction de l'œuvre de Darwin (1859), *L'origine des espèces*, critique la « charité imprudente et aveugle pour les êtres mal constitués où la charité chrétienne a toujours cherché l'idéal de la vertu sociale et que la démocratie voudrait transformer en une source de solidarité obligatoire, bien que sa conséquence la plus directe soit d'aggraver et de multiplier dans la race humaine les maux auxquels elle prétend porter remède... » À la fin du XIX^e siècle, dans la foulée de Nietzsche, la pensée eugéniste négative, animée par la crainte de la dégénérescence de la race humaine, va défendre l'exclusion des personnes débiles de la société, parfois jusqu'à l'extermination.

Il aura fallu l'appui séculaire des grandes philosophies et des grandes spiritualités pour enfin reconnaître les infirmes comme des « personnes handicapées », puis comme des « citoyen.ne.s » ayant le droit de s'exprimer, d'être entendu.e.s, de pouvoir choisir leur mode de vie et de participer à la vie active. Mais ce qui apparaît aujourd'hui comme un socle commun, formulé dans des Conventions internationales, comme celle des Droits humains, et celle des Droits de la personne handicapée⁵, n'empêche pas certains de toujours s'interroger : « Pourquoi n'y aurait-il pas des êtres valant plus que d'autres ? », se demandent des généticiens, notamment nord-américains. « Tous les êtres humains ne sont pas des personnes », affirmait Tristram Engelhardt philosophe américain décédé le 21 juin 2018, citant les fœtus, les nouveau-nés, les handicapé.e.s mentaux.ales très profond, les comateux.euses sans espoir, et l'on peut ajouter les séniles.

L'éthique à l'épreuve du réel

Dans ce contexte de doute « il est urgent de parvenir à des conclusions universelles sur ces questions éthiques qui s'arrachent de toute condition tem-

porelle et qui soient fondées dans une conception absolue de l'être humain», écrit Bernard N. Schumacher, professeur à l'Université de Fribourg⁶.

Comment se fait-il que «notre façon de voir les infirmes et de vivre avec eux est si difficile à organiser alors que le droit et l'éthique s'expriment clairement aujourd'hui en faveur de l'inclusion des personnes handicapées?»⁷ Pourquoi des citoyen.ne.s refusent l'établissement d'une maison de jeunes déficient.e.s mentaux.ales dans leur quartier? Pourquoi des parents refusent que leurs enfants côtoient des enfants «hors norme» à l'école? Pourquoi tant d'employeurs refusent les candidatures de personnes handicapées, malgré la législation existante? Pourquoi les indispensables chiens de non-voyant.e.s sont refusés dans certains magasins, avions ou taxis...? Est-ce la crainte de voir basculer le confort quotidien? Est-ce l'étrangeté du handicap qui suscite malaise et parfois sidération? Pourquoi ce face à face nous inquiète jusqu'à «nous miner de l'intérieur» se demande l'anthropologue Charles Gardou? Pour la psychanalyste française Julia Kristeva, la personne handicapée suggère, consciemment ou non, chez les valides une menace, physique ou psychologique, sur ce qu'est l'humain. «Peut-on partager cette vulnérabilité» que l'histoire de l'infirmité montre le plus souvent comme étant «impartageable» se demande-t-elle? Cette question fondamentale, Socrate, philosophe et moraliste, la posait déjà au V^e siècle avant notre ère: «La vie vaut-elle la peine d'être vécue avec un corps en loques et en ruine?»⁸

Un nouveau regard pour une nouvelle relation

Aujourd'hui, le handicap ne se définit pas seulement à partir de ses limites, mais de ses potentialités, à la charnière du médical et du sociétal. Ce changement de regard est le point de départ de nouvelles et nombreuses manières d'agir⁹.

En soins de santé, le modèle sociétal propose aux personnes handicapées de participer davantage aux décisions qui les concernent. Plus de liberté de choix du milieu de vie (seul.e, encadré.e ou en couple) permet plus d'ouverture vers l'extérieur, plus d'activités partagées avec les valides. Elle favorise également la vie affective et sexuelle des personnes: plus de liberté émotionnelle, avoir des enfants ou pas... Les qualités intellectuelles de nombreux.ses handicapé.e.s physiques sont davantage prises au sérieux. Le handicap physique n'est pas une limite à la pensée. Un

enfant handicapé peut trouver plus vite sa place dans l'enseignement ordinaire.

Mais «Les personnes handicapées, surtout mentales, sont-elles capables de participer aux questions qui les concernent? Peuvent-elles être acteurs de leur propre vie? Peuvent-elles prétendre à une "autodétermination"?» se demandent Nicole Diedrich et Marie-Claude Saint-Pé, sociologues¹⁰. Pour de nombreux parents et professionnel.le.s, il serait en effet dangereux de leur laisser croire qu'elles sont aptes à prendre des décisions autonomes. «La perception essentiellement négative des capacités de ces personnes à comprendre et exprimer leurs besoins», constatent les sociologues, est le premier problème. Mais l'expérience menée dans des «ateliers coopératifs» leur a montré qu'avec un objectif d'émancipation, la verbalisation permet de sortir de l'humiliation et de la victimisation. Encore faut-il

“ Les personnes handicapées doivent être mises en situation de pouvoir penser et agir par elles-mêmes. Il importe qu'elles soient au centre du dispositif de choix ou de décision. ”

savoir se mettre en situation d'écoute, ne pas se placer d'emblée du côté de «ceux.celles qui savent». Les personnes handicapées doivent être mises en situation de pouvoir penser et agir par elles-mêmes. Il importe que la personne handicapée soit au centre du dispositif de choix ou de décision. Rappelons le slogan des noir.e.s handicapé.e.s d'Afrique du Sud dans les années 90 revendiquant plus d'autonomie des individus ou des groupes dans leurs actions sur les conditions de vie économiques, sociales et environnementales: «Nothing about us without us», c'est-à-dire «Rien sur nous sans nous».

Des progrès sont possibles. Mais, affirme la psychanalyste Julia Kristeva, parce qu'il subsistera toujours «un abîme» entre le monde des handicapé.e.s et celui des valides, «il est urgent de créer des messages entre ces deux univers: l'un, celui du handicap, avec ses souffrances et son isolement protecteur mais aussi aggravant; l'autre, celui de la société de la performance, du succès, de la compétition, de la jouissance et du spectacle qui "ne veut pas savoir"». Le but n'est pas d'atteindre de la part des personnes handicapées des performances comme on le voit dans le monde des valides. Ce serait encore une fois regarder les infirmes comme des êtres d'exception et non comme des hommes et des femmes ordinaires¹¹. #

(*) Membre de la commission éthique d'Altéo

6. B. SCHUMACHER, «L'enfant en situation de handicap mental profond: son statut de personne», *Éthiques et Handicaps*.

7. CH. GARDOU, «L'éthique à l'épreuve du handicap», *Éthiques et Handicaps*.

8. B. QUENTIN, *La philosophie face au handicap*, Éditions Érès, 2013.

9. R. SALBREUX, «La notion de handicap: paradigmes de la personne», *Carnet Psy* 2011/9, n°158.

10. N. DIEDERICH et M.-C. SAINT-PÉ «Du pouvoir de le dire... au pouvoir du dire: à propos de l'autodétermination des personnes handicapées mentales», *Éthiques et Handicaps*.

11. J. KRISTEVA «Citoyenneté et handicap», *Éthiques et Handicaps*.



INTERVIEW



Mireille BRUYÈRE

Maître de conférences en économie à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès.



Mireille BRUYÈRE, *L'insoutenable productivité du travail*, Édition bord de l'eau, Lormont, 2018.

« Nous sommes malades de la productivité »

Le monde du travail est traversé par une profonde crise : conditions de travail dégradées, souffrance, augmentation du chômage... Face à ces défis, Mireille Bruyère propose une critique de notre désir illimité d'efficacité productive comme sésame à notre émancipation. Elle ouvre de nouveaux fronts pour déconstruire notre imaginaire productiviste et en proposer un qui soit soutenable humainement et écologiquement.

Quelle est votre vision du monde du travail ?

Nous vivons dans un monde du travail qui est de plus en plus stressant, intense et en même temps en perte de sens. La productivité et l'efficacité, soutenues par les nouvelles technologies et organisations du travail, y occupent une place centrale. Les entreprises font la course à la productivité avec la promesse d'un monde du travail moins pénible et plus épanouissant, parce que plus efficace. Mais dans les faits, c'est tout le contraire qui se produit. Face à la crise que traverse le monde du travail depuis quarante ans, le management n'a fait qu'augmenter l'oppression sociale pour tenter d'en sortir. Les entreprises exigent des travailleur.euse.s d'être de plus en plus efficaces, elles attendent d'eux.elles non plus qu'ils. elles fassent leur boulot et forment leur esprit mais d'être impliqué.e.s et de jouir de leur performance, d'être heureux.ses de leur autonomie mais en même temps de s'y soumettre. Elles déplacent l'injonction de productivité du corps du travailleur au travailleur tout entier : son corps, sa pensée, sa parole, ses comportements. Ce faisant, elles touchent à la part intime de chacun d'eux.elles. Cela conduit à une épidémie de souffrance au travail.

Qu'entendez-vous par productivité au travail ?

Avec la naissance du capitalisme et la recherche insatiable de l'accumulation de richesses qui le caractérise, nous sommes passés de l'humain raisonnable—renvoyant à notre capacité de raisonnement, de mesure et de sagesse—à l'humain rationnel. Mais cette rationalité ne doit pas se comprendre comme

la simple recherche d'adéquation des moyens aux fins, laquelle n'est ni propre à l'être humain, ni à notre époque. Dans nos sociétés capitalistes, la fin est économique et quantitative, donc la rationalité est aussi économique et quantitative. Il s'agit d'une rationalité qui vise à maximiser le produit économique en minimisant les coûts. La productivité du travail se définit alors comme le rapport entre le produit économique du travail et le coût mesuré en quantité de travail. Le projet de société qui va avec cette représentation maximisatrice de la rationalité humaine est dès lors centré sur la recherche d'une augmentation illimitée de la productivité du travail et d'une minimisation voire une élimination du travail dans le processus de production.

Pour vous, la crise du travail est avant tout une crise de l'efficacité productive. Pourquoi ?

Au cours des trente glorieuses, la productivité avait permis la mise en place d'un compromis social, institué dans le salariat, entre les intérêts du travail et ceux du capital. D'un côté, l'augmentation du capital via l'exploitation et la subordination des travailleur.euse.s, de l'autre l'augmentation des salaires, l'acquisition de protections sociales et de droits. Ce compromis rendait soutenable l'équilibre entre les institutions du travail et du capital. Il y avait une idée de progrès partagé : les salaires alimentant la consommation de masse et la protection sociale favorisant la croissance et l'emploi.

Mais à la fin des années 70, la croissance économique commence à ralentir et à montrer ses fai-

blesses. La productivité entre en crise. On assiste à une baisse structurelle des gains de productivité et de ce fait, à la lente érosion du compromis productiviste. L'imaginaire productiviste de la maîtrise rationnelle touche à ses premières limites: la saturation de la consommation des biens de productions industriels et les premières flambées de contestations sociales de la rationalisation du travail à l'intérieur des entreprises. À partir de là, le capitalisme s'est mis à contourner les digues qu'on avait mises en place, sans jamais remettre en question cet imaginaire de maîtrise rationnelle. Au contraire, il n'a cessé de l'approfondir avec l'aide des technologies de l'information, au point que nous soyons aujourd'hui malades de la productivité. Cela s'est traduit par la transformation des grandes entreprises qui vont organiser le travail en fractionnant les chaînes de valeur sur l'ensemble de la planète pour essayer de trouver les coûts de production les moins élevés. Puis par la transformation monétaire du capital sous sa forme financière avec un certain nombre de politiques qui convergent pour instrumenter et développer les marchés financiers. On assiste alors à une explosion des statuts de travailleur.euse.s, un fractionnement du travail, un développement du précarité...

Les limites sont aussi d'ordre écologique...

Bien sûr. Les premières alertes relatives aux limites du productivisme vis-à-vis des ressources de la terre ont été relatées dans des rapports d'experts dès les années 70, notamment dans *The limits to growth* de Meadows. Mais ce n'est que dans les années 80 que l'on commence à évoquer des scénarios remettant en cause la croissance indéfinie des consommations d'énergie. Les économistes standards ont finalement dû se mettre à l'évidence qu'une partie de notre puissance productive ne vient pas seulement de notre rationalité. Elle n'est possible qu'à condition d'utiliser des ressources qui sont, elles, limitées...

Cette centralité de la productivité n'est pas suffisamment remise en question ?

Le débat sur le caractère indépassable de la croissance économique est maintenant bien entamé par de nombreux économistes critiques. Mais celui sur la productivité du travail ne semble pas lui emboîter le pas aussi facilement... La question de la productivité et du système technoscientifique est un aspect du capitalisme que l'on a tendance à placer à l'extérieur du problème et à penser comme un phénomène récent. On peut constater que même parmi les penseur.euse.s critiques du capitalisme, la question de la productivité, de l'efficacité n'est jamais remise en question. Finalement ce que l'on discute en politique économique, et ce que le courant marxiste nous propose, c'est la question de la répartition de la valeur produite

par la productivité. Pour le marxisme, la classe ouvrière doit se constituer, se massifier et s'homogénéiser pour devenir une classe économique capable d'agir politiquement. Et cette unité économique de la classe ouvrière dépend du développement des forces productives, donc de la productivité, elle-même conditionnée par les sciences et les techniques. On peut dire qu'il y a une idée partagée entre Marx et le capitalisme selon laquelle la productivité et la rationalité qui la sous-tend mènent au progrès humain.

“ Il faut poursuivre le combat contre la dégradation des conditions de travail mais aussi le porter sur la productivité et le sens de cette productivité. ”

De ce point de vue, le conflit ne se place pas sur la question politique du travail mais sur la question de la répartition du fruit du travail, en laissant finalement le règne de la productivité sous le joug du patronat.

C'est donc pour un nouvel imaginaire sociétal que vous plaidez ?

Il faut opérer un véritable tournant politique si nous voulons éviter de nous retrouver dans un monde dévasté humainement et écologiquement. Pour y arriver, il faut mener des luttes simultanément et de manière articulée sur différents fronts. Dans l'immédiat, il faut poursuivre le combat contre la dégradation des conditions de travail et pour une réduction de la durée légale de travail afin de créer des emplois et d'inverser le rapport de force dans les entreprises. Cela passe aussi par des expérimentations de modes de production fondés sur des principes de solidarité et de démocratie. Mais aussi par des combats sur la productivité et le sens de cette productivité, sans quoi le reste ne sert à rien. Nous devons contester cette accélération de l'injonction à la productivité dans les entreprises. Nous pourrions alors trouver de nouvelles significations du travail, d'autres finalités plus sociales, créatives. Il faut ouvrir ce front pour des questions écologiques et anthropologiques évidentes. C'est pourquoi nous devons nous engager dans la sobriété rationnelle et productive. Pour cela, nous avons besoin d'une passion politique de chacun.e pour les choses communes. Nous avons besoin de prendre le temps de la délibération commune afin de trouver d'autres finalités au travail et d'autres façons de vivre hors travail. Nous avons besoin de créer de nouvelles institutions démocratiques chargées de produire les biens utiles à la vie. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT



<http://www.atterres.org/>



AU FIL DES PAGES

Enfin traduit en français, *La Théorie du Donut* de Kate Raworth est une invitation à déconstruire notre façon de penser (et surtout d'enseigner) l'économie, et à se défaire des cadres de pensée, images et graphiques qui ont été enseignés au cours des 150 dernières années. Selon Raworth, il est indispensable de sortir du cadrage unique enseigné aux milliers d'étudiants en économie de par le monde.



Pour cela, Raworth propose l'image du « donut ». Cette théorie s'articule autour de sept idées. Premièrement : il faut changer de but, à savoir, satisfaire les droits humains de chaque individu, dans les limites des moyens de notre planète plutôt qu'en rechercher à tout prix la croissance. Une pensée régénérative avec une vue d'ensemble du « tableau », réencastrant l'économie dans la société et l'écosystème, évitant sa dégradation. La création d'une économie circulaire permettrait aux humains de redevenir des participants à part entière dans les processus cycliques de la vie sur Terre. La

Théorie du Donut passe aussi par le fait de se départir des images fondées sur des idées erronées ou simplifiées à outrance comme l'image de l'*homo œconomicus* rationnel et égoïste qui ne reflète pas le fait que nous sommes des êtres aux valeurs fluides et dépendants du monde vivant. Parallèlement, les inégalités ne doivent pas être vues comme inéluctables ou faisant partie du système : c'est la redistribution des richesses (plutôt que des revenus) qui doit être recherchée. Enfin, nous avons besoin non pas d'une économie qui croisse mais d'une économie qui nous épanouisse.

La Théorie du Donut est donc, plus qu'une prescription de mesures, un appel à s'emparer des idées émergentes pour une économie du 21^e siècle capable d'analyser un système complexe. #

Kate RAWORTH, *La théorie du donut*, Paris, Plon, 2018, 432 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Dans le numéro du mois dernier, *Démocratie* tirait les conclusions des résultats des élections communales et provinciales et de leurs conséquences sur la campagne électorale en vue des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019. Depuis, les analyses des politologues Jean Faniel et Régis Dandoy sont évidemment à lire avec un autre regard en raison de la séquence politique qui a mené à la démission du gouvernement Michel, lâché par la N-VA sur la question du Pacte des migrations de l'ONU. Alors que la crise n'avait pas encore débuté, Régis Dandoy pointait déjà, dans ses propos, la logique d'un MR et d'une N-VA qui auraient à cœur de progressivement se distancier l'un de l'autre afin d'avoir les coudées plus franches pour convaincre leurs électeurs respectifs. Une analyse confirmée par les faits : la N-VA a clairement utilisé la question du Pacte des migrations pour aller chercher ses électeurs partis au Vlaams Belang. Le MR, quant à lui, conscient qu'il a peu de concurrence sur la droite de l'échiquier politique, a tenté un positionnement plus universaliste, moins en phase avec celui de la N-VA. À lire les premiers sondages d'après crise, il semble que la stratégie cynique de la N-VA soit payante. Le MR, de son côté, perdrait (encore) des plumes. De quoi compromettre le renouvellement de leur alliance ? Réponse dans quelques mois, après une campagne qui s'annonce particulièrement rude au vu des premières banderilles plantées. #

Comité de rédaction

• C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS • C. KUNSCH
• P. LEDECK • L. LAMBERT • F. LIGOT • T. MIESSEN • V. ORUBA
• P. PALSTERMAN • C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN
• A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Stéphanie BAUDOT

Photo Une © Eva WILLEMS

Site : www.revue-democratie.be

E-mail : democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

*L'année 2018 s'est donc terminée sans gouvernement fédéral. Et sur cette curieuse sensation : celle d'avoir du mal à se réjouir d'une chute pourtant plus ou moins secrètement souhaitée depuis quatre années. Certes, on ne pleurera pas le point final à tant de régressions sociales et démocratiques. On ne se lamentera pas non plus de voir s'effacer un exécutif qui a largement participé à la libération de la parole raciste. Qui a monté les citoyen.ne.s les un.e.s contre les autres. Qui a œuvré comme jamais à... l'inaction climatique. Non on ne se plaindra pas qu'en affaires courantes, ce gouvernement ait perdu une bonne partie de ses capacités de nuire. Mais on ne se félicitera pas non plus de l'instabilité qui prévaut, résultat du cirque politique de ces dernières semaines durant lesquelles calculs et manigances ont pris le dessus sur toute forme d'intérêt collectif. Il est donc grand temps de passer à autre chose. Ça tombe bien, 2019 est là. Avec son lot d'espoirs et de combats à mener. Alors, trêve de défaitisme, retirons quelques secondes la casquette cynique qui guide bien souvent ce billet d'humeur mensuel : osons croire à la force du collectif et faisons de l'année à venir une année de réjouissances ! C'est, entre autres bonnes choses, ce que la rédaction de *Démocratie* aimerait vous souhaiter ! #*